Rapport annuel 2021-2022

la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Environmental and Social Impact Review Committee

ᑲ·ᐁᑯ·ᐊᐃᑌᑯ ᑕᓐ ᒐᓱᔅ
ᓇᓇᑲᒡᔅᑕᒃᓄᒡ
ᐋᔅᒋ

Le 16 août 2022

Monsieur Marc Croteau
Sous-ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur Isaac Voyageur
Administrateur régional du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Gouvernement de la Nation crie

Messieurs,

En mon nom personnel et celui des membres du Comité d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social (COMEX), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du COMEX pour l'année se terminant le 31 mars 2022.

Malgré le contexte de la COVID-19, le Comité d'examen a pris les mesures nécessaires pour poursuivre son travail afin de livrer les recommandations appropriées aux administrateurs provincial et régional en temps opportun. Toutes les réunions de cette dernière année ont été tenues en vidéoconférence et une audience publique a été tenue également par vidéoconférence. Tous les dossiers soumis à son examen ont été traités avec célérité et avec la rigueur habituelle.

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Mot du président

***U**ne autre année bien occupée qui se termine!*

Tout au long de cette année hypothéquée par une sérieuse crise sanitaire, le COMEX a su maintenir une vitesse de croisière afin de s'acquitter avec brio de ses responsabilités dans les délais impartis. Toutes les rencontres se sont tenues régulièrement en mode virtuel et ont été particulièrement productives.

Par ailleurs, la préparation et la tenue d'une consultation publique concernant le projet de centrale hybride d'énergie de la Première Nation de Whapmagoostui et de la municipalité de Kuujjuaraapik mérite certainement d'être retenu comme un des faits saillants des travaux du COMEX au cours de la dernière année. En plus d'être un projet conjoint Cris-Inuit, il s'agissait d'un premier projet d'énergie éolienne soumis à l'attention du COMEX.

Au cours de l'année 2021, notre collègue du Gouvernement de la nation Crie, monsieur Brian Craik a, pour des raisons personnelles, pris la décision de se retirer du COMEX. Nous tenons à le remercier pour toutes les années passées au sein de notre organisation et lui souhaiter bon courage et, surtout, bonne santé.

Tel qu'indiqué dans le précédent rapport annuel, les enjeux tels la protection des milieux humides, l'augmentation de la circulation routière et la protection des populations de caribous sont toujours d'actualité. Tous ces enjeux ont bénéficié d'une attention particulière de notre part lors de la formulation de nos recommandations.

Nos analyses ont encore une fois démontré l'importance et les nombreux avantages que pourraient comporter une relation symbiotique efficiente avec les différents intervenants œuvrant dans le territoire Eeyou Istchee Baie-James. À cet égard, le COMEX entend donc au cours de la prochaine année consentir des efforts soutenus de rapprochement auprès de certains organismes publics. Déjà, des rencontres avec des représentants du Plan Nord, de Transports Québec et du Conseil Cris-Québec sur la foresterie se sont avérées encourageantes.

Je voudrais, en terminant, remercier mes collègues messieurs Daniel Berrouard, Robert Joly, Jean-Paul Murdoch et Brian Craik pour leur engagement et leur contribution aux travaux du COMEX. Je voudrais également souligner le professionnalisme et la qualité du travail de madame Sophie Cooper Ph.D., Secrétaire exécutive du COMEX. Du même souffle, je voudrais remercier les nombreux analystes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) et du Gouvernement de la nation crie pour leur travail minutieux, leur grande expertise et leur capacité à vulgariser des concepts et de nombreuses données scientifiques.

Confiant que vous trouverez notre rapport annuel intéressant et utile.

O nenh
Bonne lecture !

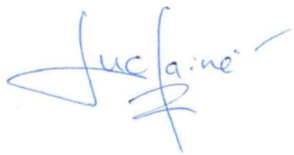

Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Reconnaissance

Cette année, le Comité d'examen a vu le départ de l'un de ses membres doyens, Brian Craik. Brian a été nommé au Comité d'examen par le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)/Gouvernement de la nation crie. La sagesse et l'expérience qu'il a apportées au COMEX nous manqueront beaucoup. Brian a résidé de nombreuses années à Waskaganish (Rupert House) où il a créé de nombreux liens personnels et professionnels, a maîtrisé la langue crie et a appris de nombreuses traditions et valeurs cris. Cette expérience lui a permis de devenir un excellent ambassadeur dans la poursuite de l'équilibre entre le développement durable et la protection de l'environnement et de la faune, tout en assurant la continuité des activités traditionnelles à Eeyou Istchee. Ardent défenseur des Principes directeurs de l'article 22 de la Convention de La Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), Brian a souvent joué un rôle déterminant en rappelant au Comité d'examen ces Principes directeurs lorsque le Comité a été confronté à des projets et des défis qui n'étaient pas spécifiquement prévus lors de la première ébauche de l'article 22 de la CBJNQ en 1975, rendant ainsi le régime environnemental adaptatif, souple et pertinent.

Les membres passés et actuels du COMEX sont reconnaissants pour les rôles qu'il a joué en tant que collaborateur, collègue, mentor et ami. Le Comité d'examen tient également à remercier sa famille pour leur sacrifice lorsque Brian a souvent été appelé à participer à des audiences et à des consultations publiques en territoire d'Eeyou Istchee ainsi que les innombrables heures qu'il a passé à consulter des rapports, des analyses et des recommandations sur les conditions qui pourraient être appliquées à tous les types de projets nécessitant une autorisation.

Déclaration du président

À ma connaissance, le rapport annuel 2021-2022 :

- décrit fidèlement la mission, les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités du COMEX;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités du COMEX et indique le niveau d'atteinte des objectifs visés.

Le COMEX a maintenu tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, un système d'échange d'information avec le MELCC de façon à permettre une saine gestion de ses opérations et une reddition de compte eu égard aux engagements découlant de ses orientations stratégiques et de ses objectifs pour l'année 2021-2022.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans le présent rapport annuel des activités.

Luc Lainé
Président
Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

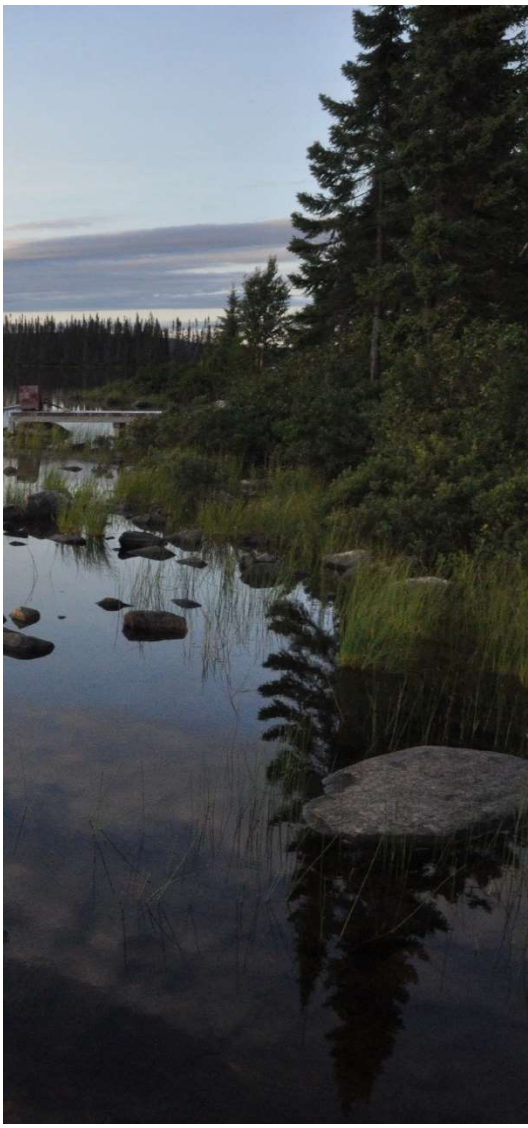

Acronymes

AT	**Abitibi-Témiscamingue**
CA	**Certificat d'autorisation**
CBJNQ	**Convention de la Baie James et du Nord québécois**
COFEX-Sud	**Comité fédéral d'examen – Sud**
COMEX	**Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social**
EIBJN	**Eeyou Istchee Baie-James et Nunavik**
GES	**Gaz à effet de serre**
GNC	**Gouvernement de la Nation crie**
KWREC	**Kuujjuaraapik-Whapmagoostui Renewable Energy Corporation**
LQE	**Loi sur la qualité de l'environnement**
MELCC	**Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**
OER	**Objectifs environnementaux de rejets**

Table des matières

Présentation du COMEX

8 La mission
8 Le mandat
9 Le territoire d'application du mandat du COMEX
10 La composition du COMEX
11 L'éthique et la déontologie
11 Les recommandations du COMEX
12 La participation publique aux travaux du COMEX

Sujets d'actualité au COMEX

13 Impacts cumulatifs du transport
14 Compensation des pertes de milieux humides
15 Changements climatiques

Communications, réunions et projets

16 Communications
16 Réunions du COMEX
17 Les dossiers qui ont fait l'objet d'un examen complet, d'une modification ou d'un suivi
18 Les dossiers qui ont fait l'objet d'audiences publiques

Les ressources

19 Les ressources humaines et matérielles
20 Les ressources financières

Présentation du COMEX

La mission

Le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (Comité d'examen ou COMEX) est un organisme indépendant qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'au bien-être économique et social des populations habitant le territoire de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), au sud du 55e parallèle.

Le mandat

Le COMEX, créé par le chapitre 22 de la CBJNQ ainsi que par le Titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), a pour mandat de formuler des recommandations à l'Administrateur provincial ou à l'Administrateur régional cri sur l'autorisation ou le refus de projets de développement soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le cas échéant, il recommande à quelles conditions un projet peut être réalisé en précisant au besoin les mesures de prévention ou de correction appropriées.

Ainsi, le COMEX analyse chaque projet soumis à la procédure d'évaluation environnementale et sociale en utilisant les expertises pertinentes des gouvernements du Québec et de la Nation crie. La participation des populations concernées ainsi que des autres personnes ou groupes concernés aux examens du COMEX constitue également une partie importante des façons de faire du COMEX. Conséquemment, le COMEX identifie les préoccupations des populations du territoire et, en particulier, tient compte du savoir traditionnel des communautés autochtones.

En concordance avec les principes de l'alinéa 22.2.4 de la CBJNQ, le Comité d'examen accorde une attention particulière à :

- La protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des citoyens cris;
- La protection de l'environnement et du milieu social;
- La protection des citoyens cris, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- La protection de la faune, du milieu physique et biologique et des écosystèmes;
- Les droits et garanties des citoyens cris dans les terres de la catégorie II;
- La participation des citoyens Cris à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- Les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones;
- Le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement;
- La réduction par des moyens raisonnables et plus particulièrement par les mesures proposées ou recommandées à la suite du processus d'évaluation et d'examen, des répercussions indésirables découlant du développement relativement à l'environnement et au milieu social sur les citoyens cris et les communautés cries.

Le territoire d'application du mandat du COMEX

Le territoire d'application du chapitre 22 de la CBJNQ est situé au sud du 55e parallèle et à l'ouest du 69e méridien. Il inclut aussi les terres de catégorie I et II de Whapmagoostui, un village cri situé au nord du 55e parallèle. Le régime territorial instauré par la CBJNQ divise ces terres en trois catégories. Les terres de catégorie I sont les terres à usage exclusif des citoyens cris et sont situées à proximité des villages autochtones. Les terres de catégorie II sont des terres publiques sur lesquelles les citoyens cris ont des droits de chasse, de pêche et de piégeage exclusifs. Finalement, les terres de catégorie III sont des terres publiques sur lesquelles les citoyens cris possèdent un droit de chasse, de pêche et de piégeage, sans permis, sans limites de prise et en tout temps, sous réserve du principe de conservation.

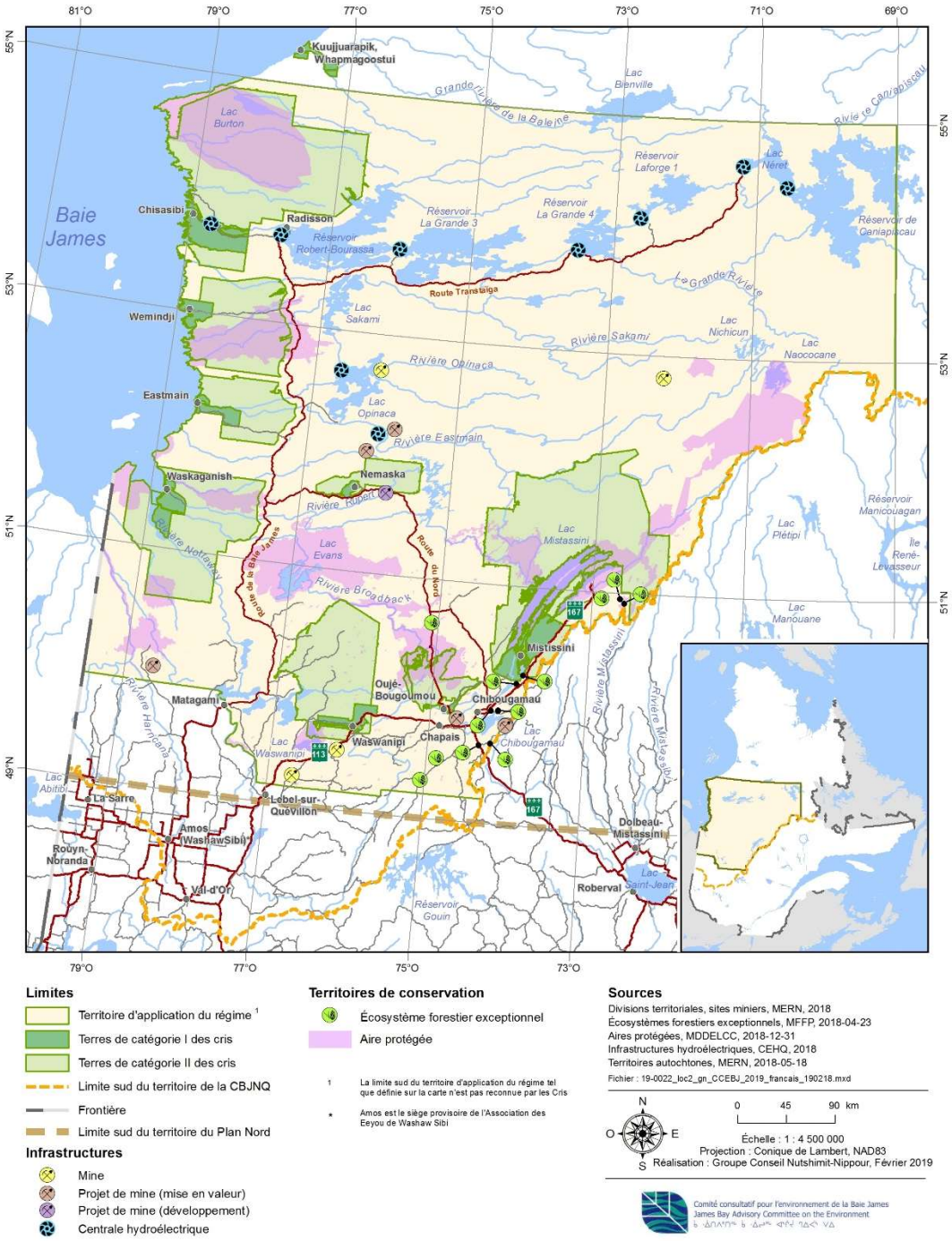

La composition du COMEX

C'est l'alinéa 22.6.1 de la CBJNQ qui crée le COMEX et en définit sa composition.

> « Il est créé un comité provincial d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (ci-après désigné par les termes « comité provincial d'examen »). Il constitue l'organisme d'examen en ce qui a trait aux projets de développement de compétence provinciale dans le Territoire.
>
> Le Comité provincial d'examen est composé de cinq (5) membres. Le Québec nomme trois (3) membres et l'administration régionale crie (maintenant le Gouvernement de la nation crie) nomme deux (2) membres. Le président est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui le choisit parmi les membres nommés par le Québec. La rémunération d'un membre et ses dépenses sont à la charge de la partie qui l'a nommé; toutefois, les dépenses des représentants cris sont imputées au secrétariat. »

Au cours de l'année 2021-2022, le COMEX était formé des membres suivants :

Membres nommés par le gouvernement du Québec

Luc Lainé, président
Daniel Berrouard
Robert Joly

Membres nommés par le gouvernement de la Nation crie

John Paul Murdoch
Brian Craik

Luc Lainé

Daniel Berrouard

Robert Joly

John Paul Murdoch

Brian Craik

L'éthique et la déontologie

Le COMEX est un organisme public. À ce titre, ses membres sont considérés comme étant des administrateurs publics au sens de la Loi sur l'administration publique. Les membres du COMEX sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ainsi que ceux du code d'éthique et de déontologie adoptés par le COMEX. En cas de divergence entre ces textes, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. La Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise guide aussi les membres dans l'exercice de leurs responsabilités.

Le code d'éthique du COMEX, auquel chacun des membres souscrit, est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : http://comexqc.ca/a-propos/ethique-deontologie/

Les recommandations du COMEX

La CBJNQ détermine que les projets soumis au régime d'examen et d'évaluation des répercussions relèvent respectivement de l'autorité de trois administrateurs selon leur compétence: un en matière de compétence québécoise, un nommé par le gouvernement de la Nation crie pour les projets de développement situés sur les terres de catégorie I et un en matière de compétence fédérale. Dans ce dernier cas, les projets sont examinés par le Comité fédéral d'examen (COFEX-sud).

À la suite de l'examen des projets qui lui sont soumis, le COMEX transmet ses recommandations à l'Administrateur responsable approprié du chapitre 22 de la CBJNQ. C'est l'Administrateur qui décide d'autoriser ou non un projet et, le cas échéant, à quelles conditions il peut se réaliser. Si l'Administrateur refuse ou est incapable d'accepter une recommandation du COMEX, ou s'il désire modifier sa recommandation, il doit le consulter et motiver sa décision (article 22.6.17 de la CBJNQ).

L'Administrateur désigné par le gouvernement du Québec est Monsieur Marc Croteau, sous-ministre du MELCC, alors que celui désigné par le gouvernement de la Nation crie est Monsieur Isaac Voyageur, directeur du Service de l'environnement et des travaux correcteurs au gouvernement de la Nation crie.

La participation publique aux travaux du COMEX

Le COMEX a adopté une *Directive sur la participation publique,* laquelle est disponible sur le site internet du COMEX à l'adresse suivante : https://comexqc.ca/participation-publique/procedures-consultation/

Le concept de participation publique du COMEX s'appuie sur trois éléments : l'information, la consultation et l'audience publique. D'abord, l'information rendue publique sur un projet doit être complète et accessible. Voilà l'assise de tout processus de participation publique. Pour le COMEX, cela consiste non seulement à rendre accessibles à la population les informations relatives à son mandat, à ses procédures et à ses méthodes de travail, mais aussi les informations relatives aux projets en cours d'examen ou ayant été examinés. Ainsi, tous ces renseignements sont ou seront rendus accessibles sur le site internet du COMEX.

Ensuite, à l'étape de la consultation, le COMEX recherche des avis ou des opinions sur les projets qui font l'objet d'un examen. Aussitôt qu'un projet est annoncé « en analyse » sur le site internet du COMEX et tout au long de son examen, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires ou son avis par le biais du site internet. Des commentaires écrits peuvent également être acheminés par courrier ou par courriel au secrétariat du COMEX.

Enfin, l'audience publique est un processus qui consiste à tenir à un moment précis une séance d'information et de consultation dans une communauté pour recevoir des avis et commentaires sur un projet ou au sujet d'une ou des modifications apportées à celui-ci. Il s'agit d'une étape qui fait appel à des échanges entre le public, le promoteur et les membres du Comité d'examen. Toutes les audiences du COMEX sont publiques. Selon la *Directive sur la participation publique*, c'est « le COMEX [qui] détermine la nécessité de la tenue d'une audience publique en prenant en considération les impacts et les enjeux environnementaux et sociaux du projet, les initiatives conduites par les promoteurs, ainsi que les avis et commentaires qui lui ont été transmis pendant la période de consultation ».

Sujets d'actualité au COMEX

Au cours des dernières années, le COMEX a été confronté à des enjeux qui dépassent l'examen des impacts d'un projet individuel. C'est notamment le cas de la protection de milieux humides qui est devenue une préoccupation plus importante avec l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux hydriques et humides en 2017. Également, la multiplication des projets miniers a fait ressortir des préoccupations importantes quant au transport sur les routes de Eyou-Etchee-Baie-James. Finalement, les changements climatiques imposent leur lot de contraintes à long terme non seulement par l'impact des projets sur la production de gaz à effet de serre (GES) mais aussi sur les risques qu'ils font subir à la sécurité des infrastructures.

Impacts cumulatifs du transport

De tous les projets examinés par le COMEX au cours des dernières années, les projets miniers représentent une part substantielle des développements sur le territoire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Bien que leur empreinte environnementale soit essentiellement localisée au site d'implantation du projet, ils comportent tous un enjeu de transport associé aux approvisionnements à la mine et au transport des produits issus de l'activité minières qui ont un impact sur l'ensemble du territoire.

Pratiquement tous les projets impliquent la circulation de toutes sortes de véhicules, y compris des camions allant de 35 à 90 tonnes. Les voies de circulation principalement empruntées sont la Route du Nord, la Route Billy Diamond, la route Nemaska-Eastmain-1 et les routes 113 et 167. Essentiellement, il s'agit de rejoindre Matagami à l'ouest et Chibougamau à l'est, les deux voies de sortie vers le sud.

Les caractéristiques techniques des routes empruntées ne sont pas en cause, leur capacité portante ou leur largeur étant adéquate pour le transport lourd. Toutefois, les examens du COMEX et les consultations publiques menées dans les communautés font surtout ressortir des enjeux de sécurité ou de risques appréhendés. La vocation de ces routes n'est pas qu'industrielle ou multi ressources. Elles sont utilisées par les cris et les jamésiens pour leurs déplacements entre les localités, pour les loisirs et les activités traditionnelles sur le territoire. De plus en plus de touristes se rendent également sur le territoire, encouragés par les politiques de développement économique des divers paliers de gouvernement.

S'ajoutent à cet enjeu de sécurité, ceux liés à la poussière soulevée sur les routes non pavées, au bruit, à la détérioration de la qualité de l'atmosphère et la détérioration des infrastructures routières.

Lors de l'examen de chacun des projets miniers, le COMEX demande à chaque promoteur d'évaluer sa contribution aux impacts cumulatifs du nombre de véhicules sur les routes. Toutefois, comme ce problème implique l'ensemble des promoteurs, il n'appartient pas à un promoteur en particulier de trouver une solution satisfaisante pour tous.

La responsabilité de ces routes est distribuée entre plusieurs intervenants que ce soit leur propriété, leur entretien ou les normes de circulation : ministère des Transports, Hydro-Québec, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, sans compter le rôle intégrateur de la Société du Plan nord.

Rappelons également qu'en 2020, le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la Nations crie ont conclu une entente intitulée la Grande Alliance qui comporte plusieurs aspects liés à la protection de l'environnement et au développement économique, notamment un

plan de transport en trois phases visant à répondre aux besoins criants de déplacement des personnes et des marchandises sur le territoire. Le COMEX accueille favorablement cette initiative car l'approche proactive aidera grandement à évaluer et à gérer les impacts cumulatifs des activités sur le territoire et améliorera le potentiel de l'acceptabilité sociale des projets qui émergeront à l'avenir

Le COMEX souhaite qu'une vision coordonnée, du transport, basée sur les données de chaque projet minier, puisse aider à guider les interventions et à réguler la circulation sur les routes du territoire de façon à en favoriser un usage sécuritaire pour tous les utilisateurs.

Le contexte de la COVID-19 a rendu difficile la tenue de réunion jusqu'à maintenant mais au cours de la prochaine année, le COMEX souhaite tenir des discussions avec les divers intervenants impliqués.

Compensation des pertes de milieux humides

Pour contrer la disparition des milieux humides et hydriques au Québec, l'Assemblée nationale a adopté en 2017 la *Loi concernant la conservation des milieux hydriques et humides*. Cette loi vise particulièrement les milieux humides et hydriques du Québec méridional qui sont devenus très rares et sujets aux pressions incessantes du développement. La loi comprend des dispositions liées à la connaissance des milieux, à leur préservation, à leur restauration et à leur compensation lorsque leur protection n'est pas possible. Une compensation financière est prévue dans ces cas.

Les pertes de milieux humides et hydriques ont toujours été considérées par le COMEX dans l'évaluation des impacts des projets. Ce sont principalement les projets miniers, ces dernières années, qui ont un impact sur ces milieux. Mais dans le contexte nordique, où les tourbières, par exemple, sont omniprésentes, la compensation des milieux humides détruits ou affectés par les projets peut difficilement suivre la séquence et les modalités prévues par la Loi sur la conservation des milieux hydriques et humides.

Le COMEX, en accord avec le MELCC, a développé une approche progressive, axée d'abord sur une meilleure connaissance de ces milieux pour ensuite développer des mesures de compensation adaptées à chaque situation.

Jusqu'à maintenant, le COMEX a autorisé ou examiné des projets de compensation proposés par plusieurs opérateurs miniers dont les mines Whabouchi, Éléonore, Renard, Blackrock, Rose lithium-tantale, Galaxy et Bachelor. Plusieurs approches différentes ont ainsi été proposées : recherches fondamentales sur les caractéristiques des milieux humides nordiques, restauration de bancs d'emprunt et de tronçons de routes abandonnés, migration assistée, restauration de services écologiques, etc.

Tous ces projets font l'objet d'un suivi mais l'évaluation de l'utilité et de l'efficacité de ces mesures prendront encore plusieurs années. Le COMEX a fait le point avec les autorités du MELCC pour mettre en parallèle et comparer les situations du nord et du sud. Cet examen a permis de valider et de poursuivre l'approche suivie par le COMEX. Ainsi, pour les années à venir, des solutions adaptées à chaque problème seront développées au cas par cas toujours dans la perspective de la conservation des milieux humides et de leur compensation par les meilleures approches.

Changements climatiques

Dans le but de poursuivre son apprentissage de l'effet des changements climatiques sur les milieux nordiques et leurs impacts potentiels sur les projets de développement soumis à son examen, le COMEX a participé à l'initiative du ministère des Transports : *Portrait climatique régional en climat de référence et futur en soutien à l'analyse des impacts et de l'adaptation aux changements climatiques sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James, du nord de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nunavik.*

Le COMEX entend mettre à contribution dans ses travaux les bénéfices attendus de ce portrait climatique, notamment :

- La mise à disposition d'un portrait climatique régional en climat actuel et futur plus complet et précis pour soutenir la prise de décision relativement à l'identification des impacts et des solutions d'adaptation à planifier ainsi qu'à mettre en œuvre pour les interventions en transport;
- L'avancement des connaissances pour la variable verglas (territoire EIBJN et nord de l'AT);
- L'intégration de l'évolution du climat dans la planification et la conception des ouvrages en territoire nordique.

Communications, réunions et projets

Communications

Le site internet

Une mise à jour, sur une base hebdomadaire, de son site permet au COMEX de communiquer l'actualité relative aux projets soumis à son analyse. Cette façon de faire vise essentiellement une plus grande transparence et permettre à quiconque intéressé par un projet, ou une modification de projet, d'être tenu au courant et accéder aux documents afférents. Un effort soutenu est consenti dans la diligence à fournir, au besoin et à l'intention des populations concernées, des documents traduits dans les langues d'usage autres que le français, soit en anglais et en cri.

Entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022, 14 792 utilisateurs ont fréquenté le site. 47 447 pages ont été consultées au cours de 23 211 sessions. La durée moyenne d'une session est de 1 min 40 sec. En comparaison avec les statistiques de l'année précédente, ces chiffres démontrent une hausse de la fréquentation du site internet du COMEX de plus ou moins 25 %. De nombreux facteurs ont pu contribuer à cette hausse soit l'utilisation des réseaux sociaux, l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouveaux projets sur le territoire et la tenue d'audiences publiques par le COMEX en février 2022.

Les médias sociaux

Le COMEX publie certaines informations via ses comptes Facebook et Twitter afin de rejoindre un plus large public.

Les canaux externes de communication et d'information

Soucieux de mieux faire connaître et comprendre l'ensemble du processus d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social, le COMEX demeure à l'affut des canaux externes de communication et des lieux d'échange.

RÉUNIONS DU COMEX

En plus des nombreux échanges soutenus entre les membres du COMEX, ces derniers se sont réunis en vidéoconférence (Teams), en raison du contexte au Québec en lien avec la COVID-19, à neuf occasions pour traiter des dossiers soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social.

- 394e réunion : 22 avril 2021
- 395e réunion : 27 mai 2021
- 396e réunion : 14 juillet 2021
- 397e réunion : 29 septembre 2021
- 398e réunion : 28 octobre 2021
- 399e réunion : 25 novembre 2021
- 400e réunion : 16 décembre 2021
- 401e réunion : 29 janvier 2022
- 402e réunion : 22 mars 2022

LES DOSSIERS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN COMPLET, D'UNE MODIFICATION OU D'UN SUIVI

Entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022, plusieurs décisions et recommandations ont été adoptées et ont été consignées au Registre des décisions et aux divers comptes rendus des réunions qui sont tous disponibles sur le site internet du COMEX au lien suivant : http://comexqc.ca/documents-du-comex/

Transmission de questions et commentaires

- Projet minier Rose Lithium-Tantale
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Wemindji
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet de site municipal d'enfouissement des déchets domestiques à Waswanipi
  - Suivi d'une condition du CA
- Projet de centrale d'énergie hybride à Whapmagoostui-Kuujjuaraapik
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet de traitement du minerai aurifère des projets Barry et Moroy
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social

Transmission de questions et commentaires

- Projet de mine de lithium Baie-James
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet minier Éléonore
  - Rapport de suivi annuel 2020
- Projet de mine diamantifère Renard
  - Rapports de suivi et de surveillance environnementale 2018, 2019 et 2020
- Projet de mine diamantifère Renard
  - Rapport de suivi des objectifs environnementaux de rejets (OER) de l'effluent de l'usine de traitement des eaux usées minières – 2017 à 2019
- Projet de mine diamantifère Renard
  - Rapport de suivi de la qualité des eaux de surface et des sédiments 2017- 2019

Recommandations

- Projet de parc national Nibiischii
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet d'un nouveau lieu d'enfouissement en tranchée à Wemindji
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet d'aménagement d'un accès routier permanent jusqu'au nouveau site d'enfouissement à Wemindji
  - Demande de modification du CA
- Projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées à Wemindji
  - Étude d'impact sur l'environnement et le milieu social
- Projet minier Troïlus
  - Demande de modification du CA

Suivis des conditions, suivi annuel et/ou autres suivis

- Projet minier Éléonore
  - Suivi d'une condition du CA

- Projet de site municipal d'enfouissement des déchets domestiques à Waswanipi
  - Suivi d'une condition du CA

- Projet minier Éléonore
  - Rapport de suivi environnemental 2020

- Projet minier Troïlus
  - Suivi d'une condition du CA

- Projet de centrale d'énergie hybride à Whapmagoostui-Kuujjuaraapik
  - Annonce des audiences publiques

- Projet de mine diamantifère Renard
  - Rapports de suivi et de surveillance environnementale 2018, 2019 et 2020

- Projet de mine diamantifère Renard
  - Rapports de suivi des objectifs environnementaux de rejets de l'effluent de l'usine de traitement des eaux usées minière – 2017 à 2019

- Projet de mine diamantifère Renard
  - Rapports de suivi de la qualité de l'eau de surface et des sédiments 2017-2019

DOSSIER AYANT FAIT L'OBJET D'UNE AUDIENCE PUBLIQUE

Le COMEX a tenu une audience publique à Whapmagootui le 23 février 2022 en mode hybride, soit en présentiel et par vidéoconférence. Cette audience visait connaître les avis, préoccupations et commentaires de la population de Whapmagoostui et Kuujjuaraapik sur le projet de Kuujjuaraapik Wapmagoostui Renewable Energy Corporation (KWREC).

À la suite de cette audience, le COMEX a poursuivi l'analyse du projet et fera éventuellement parvenir sa recommandation pour ce projet à l'Administrateur régional.

Les ressources

Les ressources humaines et matérielles

La CBJNQ mentionne que le COMEX « est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions » et que « ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec » (al. 22.6.3). Ainsi, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques assure le fonctionnement du secrétariat du COMEX et assume les frais qui y sont reliés. Il affecte de plus certains de ses employés à l'analyse des projets qui y sont traités.

Le secrétariat est basé à Québec dans les bureaux du MELCC. La secrétaire exécutive gère les documents officiels du COMEX et voit à l'organisation et la rédaction des comptes rendus de réunions. Elle assure le suivi de la correspondance officielle et agit comme répondante administrative du COMEX. Elle assure également la mise à jour du jour du site internet du COMEX. Le poste de secrétaire exécutive du COMEX est occupé par Mme Sophie Cooper.

Le gouvernement de la Nation crie (GNC) assure également le maintien d'un secrétariat aux évaluations environnementales et sociales. En communication avec la secrétaire exécutive du COMEX, la secrétaire du GNC assure le suivi de la correspondance officielle et agit comme répondant administratif auprès de l'Administrateur régional, des membres du COMEX nommés par le GNC et des employés à l'analyse des projets pour le GNC. Elle assure également des communications étroites et constantes avec les membres des communautés cries. Ce poste est occupé par Mme Kelly Leblanc.

Les ressources financières

Tel qu'il est stipulé à l'alinéa 22.6.3 de la CBJNQ, le COMEX est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions et ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec, « sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires à cet effet ». Les dépenses engagées par le COMEX au cours des dernières années sont présentées dans le graphique suivant :

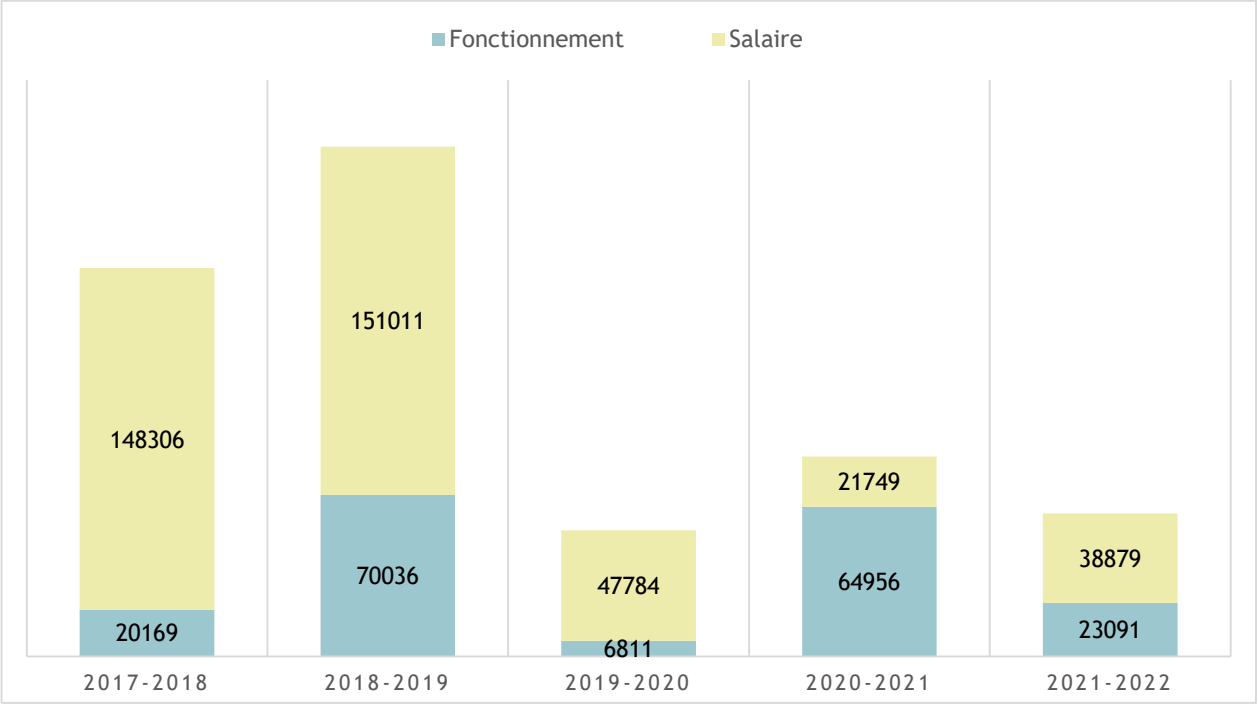

L'ensemble des dépenses est assumé par le gouvernement du Québec.
Les dépenses défrayées par le gouvernement de la Nation crie ne paraissent pas dans ce graphique.

la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Environmental and Social Impact Review Committee

ᑲ·ᐁᑦ·ᐊᐃᑐᑯ ᑕᓐ ᒐᔾᔨ
ᓇᓇᒃᒐᔨᑦᓄᒃ
ᐋᔨᒋ